

Règlement intérieur du club

1. Les parents sont priés de ne pas rester dans la salle lors des séances d'entraînement. Les enfants sont sous la responsabilité de leur entraîneur à partir du moment où ils accèdent au Dojang (salle d'entraînement). A la fin des cours, dès la sortie du Dojang, les enfants sont sous l'unique responsabilité des parents (vestiaires, couloirs, parking...). La responsabilité de l'association ne pourra être engagée en cas de non-respect de cette consigne. En cas d'absence de l'entraîneur, les parents devront s'assurer de sa présence avant de laisser leur enfant. Les enfants ne peuvent rester pour assister au cours suivant qu'avec l'accord exprès de l'entraîneur et à titre exceptionnel.
2. Les élèves, parents et accompagnateurs doivent adopter un comportement respectueux et conforme aux valeurs sportives de l'association. Tout manquement au règlement intérieur pourra donner lieu à une procédure disciplinaire conformément aux statuts de l'association. Selon la gravité des faits, des mesures allant du rappel à l'ordre à l'exclusion pourront être prononcées.
3. La tenue officielle demandée par l'association est obligatoire lors des entraînements, compétitions, stages ou manifestations sportives. Tout manquement répété à cette obligation pourra donner lieu à des mesures disciplinaires.
4. Les adhérents doivent être disciplinés, respecter les enseignants, les autres élèves et veiller à ne pas dégrader le matériel. Toute dégradation volontaire pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.
5. L'association n'est en aucun cas responsable des pertes ou vols des effets personnels lors des entraînements, compétitions, stages ou déplacements.
6. Les enfants mineurs doivent impérativement être accompagnés de leurs parents ou représentants légaux lors des compétitions, sauf disposition particulière mise en place par l'association.
7. Le dossier d'inscription doit être complet, signé avec la mention « Lu et approuvé » et remis lors de l'inscription. Tout dossier incomplet pourra être refusé.
8. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de démission, blessure, exclusion, arrêt de l'activité ou fermeture des installations.
9. Il est impératif de signaler tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse électronique.
10. L'adhérent autorise l'association à utiliser son image sur l'ensemble des supports de communication de l'association (photos, vidéos, site internet, réseaux sociaux, affiches...), sauf opposition écrite.
11. Chaque adhérent représente l'association et s'engage à adopter un comportement exemplaire, respectueux et conforme aux valeurs sportives. Tout comportement irrespectueux, injurieux, discriminatoire, violent ou portant atteinte à l'image de l'association pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire.
12. Un élève convoqué à participer à une compétition sera averti à l'avance et s'engage à participer régulièrement aux entraînements de préparation. En cas d'absences répétées non justifiées, l'association pourra décider de ne pas maintenir sa participation. Les frais engagés resteront à sa charge.
13. L'association n'a aucune obligation de participation aux compétitions. Les responsables sportifs demeurent seuls habilités à sélectionner les compétitions et les participants. Seuls les enseignants peuvent juger de l'aptitude d'un élève à participer aux entraînements, compétitions ou démonstrations.
14. Toute personne membre de l'association est tenue de respecter les statuts, le règlement intérieur et les décisions des organes dirigeants.
Les sanctions susceptibles d'être prononcées sont : rappel à l'ordre, avertissement écrit, suspension temporaire, exclusion temporaire ou exclusion définitive.
Aucune exclusion définitive ne pourra être prononcée sans que l'intéressé ait été informé des faits qui lui sont reprochés et mis en mesure de présenter ses observations. Pour les mineurs, les représentants légaux seront associés à la procédure.
15. Chaque adhérent participe aux activités de l'association sous sa propre responsabilité ou sous celle de son représentant légal lorsqu'il est mineur.
L'association est couverte par les assurances légalement requises. Chaque adhérent s'engage à disposer d'une assurance responsabilité civile en cours de validité.
L'association ne pourra être tenue responsable des conséquences résultant d'informations médicales non communiquées lors de l'inscription, du non-respect des consignes de sécurité ou d'un fait imputable à un tiers.

Je soussigné Mr/ Mme déclare avoir pris connaissance de tous les articles du règlement intérieur, le

Mettre la mention : « lu et approuvé » + signature

Signature

Réservé à l'administration Date dossier :

RE-INSCRIPTION ☐ **INSCRIPTION** ☐

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

AGE : ans SEXE : ☐ M ☐ F

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

Portable père /.... /.... /.... /.... Portable mère : /.... /.... /.... /....

Contact d'urgence : Lien avec l'enfant Portable.... /.... /.... /.... /....

MAIL (EN MAJUSCULE) :

Comment avez-vous connu le club ?

☐ SITE WEB

☐ FACEBOOK

☐ AMI/ FAMILLE

Loisirs ☐ ou compétition ☐

RESPONSABLE DE L'ELEVE (pour les mineurs) :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné..... responsable de l'enfant, déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du cours à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues nécessaires pour l'état de l'enfant. Je m'engage à faire remplir le certificat médical ci-joint, précisant que mon enfant est apte à suivre les cours de Taekwondo.

Signature

Photo

Règlement concernant la licence fédérale

La cotisation comprend uniquement la prestation d'entraînement (hors vacances scolaires). ATTENTION assurance responsabilité civile OBLIGATOIRE à joindre lors de l'inscription.
La licence auprès de la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées (FFTDA) est obligatoire pour la pratique du Taekwondo et la prise en compte des résultats des passages de grades ou inscriptions aux diverses compétitions ou événements sportifs organisés.

Coût de la licence : 40 euros.

Extrait du règlement de la Fédération Française de Taekwondo :

Licence : Par effet de l'article 7 des Statuts de la FFTDA, la licence marque l'adhésion volontaire de son titulaire à l'objet social et aux statuts et règlements de la FFTDA, s'agissant notamment des règles relatives à la protection de la santé des sportifs et la lutte contre le dopage. Elle est annuelle et délivrée pour la durée de la saison sportive. Conformément aux art. 8 et 9 du règlement intérieur de la FFTDA, les clubs affiliés doivent proposer à tous leurs membres un passeport sportif. Le passeport sportif, validé par la licence, est une condition nécessaire pour participer aux activités et au fonctionnement de la FFTDA (élections, compétitions, stages, examen d'enseignement, contrôle anti-dopage, passages de grade). Il constitue la preuve de la participation à ces activités et contient toutes les informations administratives et sportives sur les licenciés.
Certificat médical : En application de l'article L.231-2 du Code du Sport, en cas de demande d'une première licence, le soussigné certifie avoir produit au club un certificat médical datant de moins d'un an, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo et des disciplines associées. Loi du 6 juillet 1978 « Informatique et Libertés » Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la FFTDA et peuvent être communiquées à des tiers. Si le soussigné désire s'opposer à cette communication, il doit le signaler à la Fédération par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

SOUHAITEZ-VOUS SOUSCRIRE A LA LICENCE FEDERALE ?

☐

OUI

☐

NON, remplir le refus de licence ci-dessous

Je soussigné....., père, mère, responsable légal* de l'enfant....., né le atteste avoir été informé(e) que la licence de la Fédération Française de Taekwondo représente une assurance en cas d'accident ou de blessure lors de la pratique du Taekwondo et permettant de participer aux compétitions et refuse de souscrire à la licence proposée par mon club. Je m'engage à fournir une attestation d'assurance personnelle prenant en charge les accidents et blessures qui pourraient survenir lors d'une activité extra-scolaire en club et compétition ainsi qu'une attestation de responsabilité civile.

Je reconnais avoir signé le règlement intérieur du club et pris connaissance du fait que le club se décharge de toutes responsabilités en cas de blessures ou accident lors d'une activité encadrée par l'association en club ou lors de compétitions et ne prendra aucun frais médical en charge.

*rayer les mentions inutiles

Fait à, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

AUTORISATION DE SORTIE

Seulement pour les mineurs des groupes adolescents. Aucune sortie seul n'est autorisée pour les adhérents des groupes enfants.

Je soussigné....., agissant en tant que père, mère, responsable légal* de l'enfant

....., né(e) le

....., à , autorise ce(tte) dernier(e) à quitter le gymnase

seul(e) à la fin de l'entraînement.

*rayer les mentions inutiles

Fait à, le

Signature

Un bracelet en silicone de couleur vous sera remis dès réception de cette autorisation. La couleur change chaque année. Toute tentative d'utilisation du bracelet de l'année précédente sera sanctionnée.
Il devra être porté par votre enfant en permanence et présenté aux entraîneurs afin de pouvoir quitter la salle.
En cas d'oubli du bracelet, l'adolescent ne pourra quitter la salle.
En cas de perte, un nouveau bracelet vous sera attribué et facturé 2 euros.

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

PROBLEMES MEDICAUX ☐NON ☐OUI LESQUELS :
TRAITEMENT MEDICAMENTEUX ?
ALLERGIE ? ☐NON ☐OUI LESQUELLES ?
SI OUI, NOM DU TRAITEMENT :

SI OUI, MERCI DE DECRIRE LE PROCESSUS D'ADMINISTRATION EN CAS D'URGENCE (DOSE, VOIE D'ADMINISTRATION ETC.)

EN CAS D'URGENCE MEDICALE, QUI DOIT-ON CONTACTER EN PLUS DES SECOURS ?

..... Lien :